

- Membres théoriques :  
17  
- Membres en exercice :  
17  
- Membres présents :  
12  
- Pouvoirs :  
5  
- Votants :  
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE,  
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Mme Florence THIBAudeau RAINOT à M. Sébastien TASSERIE,  
M. Philippe LEROY à M. André GAUTIER,  
M. Luc LEMONNIER à Mme Agnès FIRMIN LE BODO,  
M. Michel LEJEUNE à Mme Sophie ALLAIS,  
Mme Chantal COTTEREAU à M. Gérard JOUAN.

**Étaient absents excusés :**

Mme Chantal COTTEREAU, Florence THIBAudeau-RAINOT,  
MM. Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

La présente décision modificative vise à permettre des écritures d'ordre de nature patrimoniale, pour l'essentiel en lien avec la clôture administrative et financière de l'opération de construction du CIS du Havre Nord ; opération dont la réalisation a été confiée par le Sdis à Rouen Seine Aménagement (RSA) par convention de mandat.

Il est en effet question pour une large part d'intégrer au compte lié aux travaux concernés, les avances de fonds versées à la SEM depuis l'article budgétaire idoine prévue par l'instruction. Les ajustements proposés pour ce faire sont budgétairement neutres. La passation de ces écritures sur le présent exercice revêt cependant un enjeu financier certain pour 2016, rendant éligibles les sommes en question, au fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			
Dépenses	0,00 €	8 268 575,91 €	8 268 575,91 €
Recettes	0,00 €	8 268 575,91 €	8 268 575,91 €

Budget annexe	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## BUDGET PRINCIPAL

### **I - Section de fonctionnement**

Aucun ajustement proposé.

### **II - Section d'investissement**

Les écritures de régularisation proposées s'élèvent à 8 268 575,91 €, augmentant du même montant la section d'investissement.

A) Recettes d'investissement :

**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 8 268 575,91 €**

L'ajustement proposé renvoi pour 8 263 722,16 € à la clôture de l'opération de construction du CIS

du Havre Nord, pour effectuer des écritures d'ordre en écho :

- aux avances versées ou en voie de l'être, au mandataire de l'opération à hauteur de 8 255 476 € (article 238),
- à des frais d'études afférents à la faisabilité du projet et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, réglés directement par le Sdis à hauteur de 8 246,16 € (article 2031).

Ces écritures vont trouver leur pendant en dépenses pour être intégrées au compte de travaux dédié. Il en va de même d'une avance forfaitaire versée en 2013 à hauteur de 4 853,75 € TTC dans le cadre d'un marché de travaux pour la mise en conformité incendie de l'hébergement du centre départemental de formation (article 238).

B) Dépenses d'investissement :

**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 8 268 575,91 €**

Corrélé aux écritures en recettes, un abondement du chapitre à hauteur de 8 268 575,91 € est proposé pour intégrer aux comptes de travaux idoines, les crédits mobilisés pour :

- la construction du CIS du Havre Nord à hauteur de 8 263 722,16 € (article 231312),
- le centre de formation pour 4 853,75 € (article 231311).

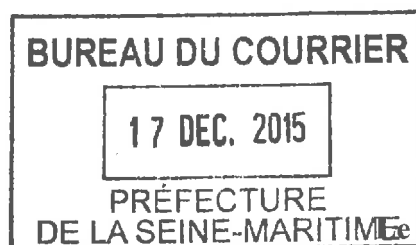
BUDGET ANNEXE

Aucun ajustement proposé.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER